



Paris, le 3 octobre 2022

## COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

### BUDGET

Du 26 septembre 2022

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Manuel Deveaud, Didier Fleury, Martine Harnichard, Nicolas Martel, Nicolas Petit et Gwendoline Prosper

Le projet de loi de finances 2023 pour l'agriculture a été présentée lundi 26 septembre par le Ministre en personne.

Il a précisé que ce budget était le premier du nouveau quinquennat d'Emmanuel Macron et de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC). Selon lui, ce budget est une validation du programme stratégique de la France, respectueuse des agriculteurs. Il a souligné dans son intervention la multiplication des crises humaine, climatique et sanitaire vécues en 2022, qui a mis une pression forte sur notre territoire, d'où l'importance du rôle de l'Etat face à cette situation.

Ce budget de six milliards d'euros est en hausse de 20 % par rapport à celui de 2022. Tous les BOP sont concernés par des renforcements d'effectifs.

Pour la première fois depuis plusieurs années, hors transfert d'effectifs de la DGAMPA au ministère de l'écologie, aucune baisse de postes n'est prévue. Chaque secteur d'activité du ministère connaît une hausse légère des effectifs. Le bilan est de + 149 ETP par rapport à la LFI 2022.

Pour les opérateurs (ONF, ASP, INFOMA, CNPF, etc..), les effectifs sont en légère baisse (- 45 ETP). La baisse est portée par l'ONF avec une réduction de 80 ETP. Le ministre a souligné que l'ONF d'aujourd'hui ne doit pas être celui d'hier et que cela nécessite des ajustements.

Les autres opérateurs connaissent une stabilité ou une légère augmentation des effectifs.

La feuille de route du ministre est de conserver un **dialogue social de qualité**, de donner du sens aux missions qu'exercent les agents, de donner du sens aux réformes par la communication des politiques publiques en interne, de trouver des liens, des moyens et des leviers de mutualisation, notamment au niveau des secrétariats généraux communs en département.



Pour la police sanitaire unique, certes des effectifs supplémentaires sont créés mais l'importance actuelle est de définir les modalités et le calendrier de la mise en place de cette réforme.

Pour le transfert du FEADER, le ministre promet un accompagnement personnalisé des agents.

La revue des missions réalisée par le CGAAER sera présentée lors d'un prochain CTM.

Le ministre a également réaffirmé que les qualité et condition de vie au travail des agents, ainsi que l'égalité femme/homme, sont des dossiers importants au ministère.

Concernant la gestion de crises, des réflexions doivent être menées en lien avec les divers partenaires. Il reprend à son compte les dires du CGAAER : « ne pas bouleverser de grandes organisations ».

Pour l'UNSA :

L'exercice contraint de présentation du budget par le ministre n'a duré qu'une heure et sans échange avec les organisations syndicales.

Le budget présenté est plutôt positif car les moyens sont en hausse, ainsi que les effectifs. L'UNSA se réjouit de cet arrêt de réduction des effectifs, mais restera vigilante quant à la mise en œuvre de celui-ci et l'impact pour les agents de notre ministère.



Paris, le 3 octobre 2022

## COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE MINISTERIEL

Du 26 septembre 2022

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur, Manuel Deveaud, Didier Fleury, Martine Harnichard, Sandrine Lombard, Nicolas Martel et Gwendoline Prosper

Le principal point d'ordre du jour a porté sur les élections professionnelles avec :

- le projet d'arrêté sur les conditions techniques du vote électronique,
- la modification de l'arrêté CCP du 10 février 2009,
- la modification de l'arrêté portant sur la constitution des CSA du MASA.

### Projet d'arrêté sur les conditions techniques du vote électronique :

Ce projet d'arrêté, pris pour l'application de l'article 5 du décret du 26 mai 2011, fixe et organise les modalités de fonctionnement du système de vote électronique par internet ainsi que les règles de gestion, de maintenance et les modalités d'expertise.

Après plusieurs échanges sur le fonctionnement et points particuliers de vote (Mayotte, agents détachés, assistance le week-end pour les électeurs, etc.) les informations suivantes nous ont été données :

- les lycées maritimes sont rattachés au CSA du MTECT : analyse juridique conjointe entre MASA et MTECT,
- une future note de service précisera le calendrier des opérations et les modalités de vote,
- l'assistance en week-end sera assurée par le service SRH,
- tous les agents en établissements publics qui sont en détachement ne votent pas au CSA Ministériel : une vérification a été demandée par les organisation syndicales.

**L'UNSA s'est abstenue sur ce projet d'arrêté.**

### Modification de l'arrêté CCP du 10 février 2009 :

Cet arrêté est modifié pour prendre en compte l'arrêté du 7 juin 2022 qui modifie le périmètre des CCP (Commission consultative paritaire qui concerne les contractuels) et une série d'actualisations (vote électronique, éligibilité des électeurs, candidature commune).

**L'UNSA s'est abstenue sur ce projet d'arrêté.**



## Modification de l'arrêté portant sur la constitution des CSA du MASA :

Suite à l'actualisation des listes électorales, le nombre d'élus sur certaines instances et la répartition femme-homme doivent être revus.

L'annexe 2 est aussi modifiée pour préciser les structures ayant une formation spécialisée de droit.

### L'UNSA s'est abstenue sur ce projet d'arrêté.

Pour l'UNSA, ces modifications d'arrêtés sont des étapes obligées et utiles pour que ces futures élections professionnelles se passent le mieux possible.

L'UNSA s'est abstenue pour deux raisons : l'envoi très tardif des documents par l'administration et l'alerte sur les conditions difficiles de mise en œuvre, en particulier pour les personnels du secrétariat général qui sont mis à rude épreuve avec des délais épuisants.

Les autres points du jour étaient pour information :

- Note de service déontologie,
- Plan de sobriété,
- FAQ RH pour la future police sanitaire.

### Note de service déontologie :

Cette note est proposée afin de préciser les conditions d'examen de déontologie pour les agents, selon leur mission et le degré de responsabilité exercé. L'examen peut se faire à l'entrée dans la fonction publique, au cours de la carrière et au départ de la fonction publique.

Une des évolutions majeures est le transfert de compétences aux autorités hiérarchiques directes (chef de service) pour les cas les plus simples. Ensuite, selon l'importance de la situation, interviennent :

- le service des ressources humaines,
- la délégation à la mobilité et aux carrières,
- le collège de déontologie,
- la haute autorité pour la transparence de la vie publique.

Deux fiches pratiques indiquent les emplois exposés soumis à déclaration, les contrôles préalables, l'autorisation au maintien d'une entreprise ou encore le cumul d'activités accessoires.

Pour l'UNSA, les précisions d'examen de déontologie et surtout la graduation de l'analyse et des prérequis sont une bonne nouvelle pour permettre une bonne impartialité des agents publics.

Hélas, il existe encore des situations où les agents, même de bonne foi, se retrouvent en position de porter atteinte au bon fonctionnement du service public.

Il reste à s'assurer de la bonne application de ces principes et que certains passe-droits ne soient pas octroyés, notamment pour les plus hauts fonctionnaires.

L'UNSA a alerté l'administration sur le fait que :

- la note entre en contradiction avec le droit local Alsacien Mosellan pour certaines activités accessoires (associations à but lucratif). Une analyse juridique doit être menée pour éviter des recours ou des interdictions abusives,

- les contrôles nécessaires de déontologie ne doivent pas abusivement bloquer des évolutions de carrière d'agents publics n'ayant pas de hautes responsabilités.

## Plan de sobriété énergétique du MASA :

Le sous-directeur de la logistique et du patrimoine (SDLP) présente les axes d'économies proposées par le ministère avant les annonces du plan de sobriété énergétique du gouvernement, prévues le 6 octobre prochain.

Les mesures concernent les services centraux mais aussi les opérateurs (ASP, ONF...) et les établissements d'enseignement agricole. Pour les DRAAF-DAAF, ce sont les préfets qui vont piloter les mesures de sobriété.

Le premier axe va concerner le **chauffage et le refroidissement des bâtiments**. Le MASA a engagé depuis 2021 des maintenances et rénovations des systèmes de chauffage des bâtiments administratifs. La réduction de consommation des climatiseurs de Datacenter ou des limitations de température (19 degrés dans les bureaux) seront mis en place.

Les autres axes de mesures directes seront :

- les éclairages (passage en LED, mat d'éclairage intelligent, minuterie, détecteur de présence)
- la consommation électrique des bâtiments,
- la rénovation des bâtiments (huisseries, isolation),
- la mobilité durable (vélos électriques, diminuer les véhicules thermiques, covoiturage, visio-conférence, télétravail),
- Solutions numériques (réduire les consommations de certaines ressources informatiques).

A moyen terme, les mesures prévues sont :

- Modifier les pratiques (sensibilisation des agents, comportements vertueux).

L'UNSA est largement intervenue sur le rôle majeur de l'Etat employeur et sur l'importance de ne pas culpabiliser, ni pénaliser les agents publics. Lutter contre le changement climatique impose et imposera à toutes et tous des changements dans nos pratiques quotidiennes, tant personnelles que professionnelles.

La sensibilisation, la formation sont aussi importantes qu'une meilleure gestion des dépenses énergétiques.

Les axes EVITER/REDUIRE/COMPENSER sont des mots clés pour l'UNSA. Eviter ou réduire les déplacements permettent de faire des économies substantielles.

Enfin, COMPENSER les effets négatifs de l'activité de l'Etat (plantations en faveur des trames vertes) est largement à la portée du MASA compte tenu des nombreux espaces verts, tant dans les services centraux que dans les établissements d'enseignement agricole.

L'UNSA a par ailleurs :

- regretté que les déplacements domicile-travail ne soient pas un axe d'action,
- proposé qu'une réflexion interministérielle, avec la DINUM, soit menée pour les économies liées au numérique,
- alerté sur le choix libre des agents sur le télétravail : ne pas reporter les économies d'énergies de l'ETAT sur les agents en imposant des jours de télétravail.

## FAQ RH SSA (Police Sanitaire unique) :

La directrice de la DGAL a présenté deux projets de FAQ RH ; la première concerne spécifiquement les agents DGCCRF (conditions du transfert, fiches de postes, position statutaire, droit au retour), la seconde concerne le recrutement et la mise en place de cette police unique.

Les objectifs sont :

- ne pas dégrader les services,
- ne pas dégrader les contrôles pendant la transition,
- des groupes de travaux sont mis en place et abordent notamment la formation, les systèmes d'information, les fraudes, questions juridiques, questions RH.

Les conditions d'accueil des agents DGCCRF seront en PNA ou en détachement soit dans le corps des IAE, soit dans le corps des TSMA.

**150 postes sont prévus dont :**

19 ETP en « central ou à Bruxelles »

- 2 experts nationaux commission européenne actuellement en poste maintenus
- 2 postes publiés prochainement à la BNEVP (brigade)
- 1 poste de chef de projet : prise de poste en octobre
- 18 postes publiés dont 16 candidatures DGCCRF : prise de poste au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

127 postes seront publiés et répartis au niveau régional. Ils seront publiés en titulaires et contractuels.

La DGAL prévoit :

- 20 candidats fonctionnaires DGCCRF ou MASA,
- 80 contractuels,

A l'issue de ces recrutements, les postes non pourvus seront sur concours exceptionnel : 27 à 30 ETP.

Ces chiffres sont estimatifs et peuvent varier en fonction des candidats titulaires qui postuleront sur les 127 fiches de poste.

L'ensemble des agents recrutés suivront une formation de plusieurs mois. La DGCCRF doit poursuivre ses missions jusqu'à ce que la transition soit faite. La date de désengagement de la DGCCRF n'est pas déterminée ; elle le sera après arbitrage interministériel.

L'UNSA est intervenue sur trois points de vigilance majeure, à la fois en déclaration liminaire et dans les débats :

- une formation initiale et continue suffisante des personnels recrutés,
- une reconnaissance des métiers d'inspecteurs remplis par les catégories B du MASA : demande de passer ces agents en catégorie A quand ils exercent des missions comparables aux agents de catégorie A de la DGCCRF.



Paris, le 26 septembre 2022

## CTM Budget

Monsieur le Ministre,  
Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Le projet de loi de finances pour 2023 fait apparaître un plafond d'emploi supérieur de + 158 ETPT par rapport à la Loi de Finances Initiale : LFI 2022. Si l'on peut se réjouir des chiffres présentés ce jour, n'oublions pas les nombreux transferts d'agents du Ministère en charge de l'Agriculture depuis plusieurs années ; nous pouvons donner une liste non exhaustive, par exemple la première salve du transfert FEADER, plus proche en 2021 les collègues qui ont rejoint les SGCD et 2023 nos collègues du deuxième pilier de la PAC vont rejoindre les conseils régionaux (moins 279 emplois sur le BOP215 en 10 ans !).

Certes, la décision du gouvernement d'accorder au MASA la police sanitaire unique nous fait gagner quelques effectifs pour 2023, mais ne nous voile pas la face, le MASA, en 10 ans, a perdu plus de 1 000 emplois, tous BOP confondus.

Pour l'UNSA, l'heure est grave, les compétences techniques s'amenuisent dans notre ministère et le manque d'attractivité des métiers augmente le recours à l'embauche de contractuels. De plus, la continuité de service est fortement menacée quand il ne reste plus qu'un ETP pour exercer une mission.

Monsieur le Ministre, notre ministère doit cesser de se démunir des compétences techniques des agents qui font la fierté et la reconnaissance de ce ministère. A force de déshabiller Paul pour habiller Pierre, nous risquons de mettre en péril la pérennité de notre ministère.

Monsieur le Ministre, pour l'UNSA, il est temps d'agir et réfléchir à l'avenir de nos missions et d'assurer à nos agents une visibilité au long cours !

De plus, la valeur du point d'indice a été revue à la hausse cette année de 3,5 %, bien insuffisant avec la montée des prix et des hausses constantes dans tous les domaines. Les agents de catégorie C et B ont de plus en plus de difficultés à vivre décemment. Pire, trouvez-vous normal qu'un agent qui passe de C en B subisse une inversion de carrière ?

Dans la situation actuelle, ces agents le vivent comme une punition, un manque de respect.

L'UNSA vous demande d'ouvrir un chantier rapidement sur les différentes grilles des agents de notre ministère afin d'avoir un vrai déroulé de carrière et un salaire décent.

De plus, nous vous rappelons deux revendications de l'UNSA :

- Une conférence salariale et l'augmentation des salaires de 10 %,
- Plus largement un « Grenelle de la Fonction Publique ».

Pour finir, Monsieur le Ministre, sur une pointe positive, l'UNSA vous remercie au sujet de la négociation de nos collègues écuyers du Cadre Noir et des avancées consenties lors de nos échanges avec la direction de l'IFCE. Nous resterons vigilants sur la finalisation de ce dossier.

Merci de votre attention.



Paris, le 26 septembre 2022

## Comité Technique Ministériel

Du 26 septembre 2022

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Dans un peu plus de 2 mois, des élections professionnelles importantes vont avoir lieu avec un mode de scrutin nouveau puisqu'électronique. Lors des années électorales, par le passé, des instructions étaient travaillées bien en amont avec les organisations syndicales. Des réunions avaient lieu très régulièrement très en amont du scrutin.

L'UNSA constate cette année beaucoup d'incertitudes et beaucoup de questions sans réponse à ce stade. Le travail se fait dans la précipitation, synonyme d'ambiguïtés, et d'un scrutin aléatoire, avec un fort risque de taux de participation en baisse.

L'UNSA profite de cette déclaration pour apporter son soutien aux agents du SRH qui subissent ces contraintes de temps et difficultés d'organisation de plein fouet. L'UNSA les remercie de faire de leur mieux dans cette situation.

Nous rappelons notre priorité : Il est important pour tous que ces élections soient un succès.

Sur les missions sanitaires, Madame la Présidente, l'UNSA vous a souvent alerté sur le paiement des heures de nuit en abattoir et ce dossier est toujours d'actualité. Les collègues peinent à se faire rétribuer ces heures dues et la création des SGCD n'a rien arrangé, bien au contraire.

Un autre sujet dont le CTM doit s'emparer est l'inégalité de traitement pour les collègues en abattoir qui ne bénéficient pas de la revalorisation de la prestation repas prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Autre sujet, l'application de la NS 2021/121 sur les remplacements en abattoir. Dans certaines structures, il y a une confusion entre remplacement et appui. Exemple : dans un SVI ou 2 agents sont en poste, lors du congé d'un AO et qu'un AO d'un autre SVI vient en renfort, cela est considéré comme de l'appui, alors qu'en fait il s'agit de remplacer l'AO en congés. Il serait bien de rappeler le principe aux structures.

Sur la future police sanitaire, qui est un point à l'ordre du jour, l'UNSA prend acte favorablement d'une FAQ RH.

L'UNSA revendique également :

1. Un cursus de formation initiale et continue pour former dans les nouveaux domaines de compétences,
2. Des évolutions de carrière, en particulier par la reconnaissance des métiers d'inspecteurs qui sont de catégorie A au ministère de l'économie et que de catégorie B au MASA, à compétences et missions comparables.



Pour terminer sur la sobriété énergétique, sixième point de notre ordre du jour, l'UNSA exhorte le MASA à faire mieux afin de prendre ce virage nécessaire de décarbonations et d'économies d'énergies.

Nous entrons hélas dans une période de « souffrance climatique ».

L'UNSA connaît les travaux déjà entrepris en matière de rénovation des bâtiments de l'administration centrale. La SDLP et le Bureau du Patrimoine Immobilier font un travail d'une ampleur rarement vue au ministère. Merci à eux.

Mais l'UNSA reste vigilante et n'acceptera pas que les économies d'énergies de l'Etat soient faites sur le dos de ses agents publics. L'idée qui paraît simple d'accentuer le télétravail ferait porter le poids financier de chauffage et de dépenses d'électricité sur vos agents. C'est inacceptable !

Si cette solution est imposée, une revalorisation du télétravail doit être mise en œuvre et le plafond de 220 € par an doit être absolument levé.

Merci de votre attention.